

Délai de rétractation de 14 jours – clients particuliers

Lorsque le devis est accepté à distance (e-mail, site, téléphone) ou hors de nos locaux, vous disposez de 14 jours à compter de son acceptation pour vous rétracter, sans justification (art. L.221-18 du Code de la consommation). Ce document comporte deux parties indépendantes : remplissez uniquement celle qui vous concerne.

Nom et prénom du client : Devis n° : du

Adresse du client :

Prestation (diagnostics) :

Partie A Je souhaite une intervention dans les 14 jours

À signer et à renvoyer avec le devis accepté, si vous voulez que le diagnostic soit réalisé sans attendre la fin du délai.

Je demande expressément à ExpertDiag Énergie de commencer la prestation de diagnostics immobiliers avant la fin du délai de rétractation de 14 jours. Je reconnais avoir été informé(e) que :

- si je me rétracte après le début de la prestation, je resterai redevable du montant correspondant au service fourni jusqu'à ma rétractation (art. L.221-25) ;
- je perdrai mon droit de rétractation une fois la prestation entièrement exécutée (art. L.221-28, 1°).

Fait à

Signature, précédée de « Lu et approuvé »

Le

Partie B Je me rétracte (formulaire de rétractation)

À compléter et à renvoyer uniquement si vous souhaitez annuler votre commande dans les 14 jours (art. R.221-1).

À l'attention d'ExpertDiag Énergie, 1 rue Édouard Herriot, 51100 Reims – contact.ede@xpertdiag.fr :

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services désignée ci-dessus, commandée le

Date :

Signature (uniquement en cas d'envoi papier)

Vous pouvez aussi nous adresser toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté, par e-mail ou par courrier. Le délai est respecté si vous envoyez votre décision avant son expiration.